

iNumis

Vente sur Offres N° 33

*Vente générale
à divers amateurs*

**Bordereau à imprimer
en pages 3 et 4**

Clôture le mardi 7 juin 2016

Monnaies visibles sur Internet : www.inumis.com
sur www.sixbid.com et www.numisbids.com

et au magasin *iNumis* - 46, Rue Vivienne - 75002 Paris
en priorité sur rendez-vous (Tél. + 33 (0)1 40 13 83 19)
de la réception du catalogue à la clôture du catalogue

COMMENT BIEN REMPLIR VOTRE BORDEREAU ?

Dans nos Ventes sur Offres **iNumis**, vous pouvez formuler vos offres dans l'ordre qui vous plaît. N'hésitez pas à (re)lire le règlement de la Vente sur Offres et à nous demander conseil si vous rencontrez des difficultés. Nous sommes à votre disposition au 01 40 13 83 19 ou par E-mail à info@inumis.com.

!! Vos coordonnées !!
N'oubliez pas de COMPLÉTER VOTRE NOM ET ADRESSE

Nos coordonnées.
Une enveloppe de retour se trouve jointe à votre catalogue

Votre budget (facultatif).
C'est la somme que vous souhaitez mettre, avec éventuellement + 10, + 20 % ou + 50 %

Vous pouvez indiquer, si besoin, d'ajouter 10, 20, 50 % à votre budget et à vos ordres (facultatif)

A compléter pour nous indiquer comment retirer vos lots

Indiquez nous votre téléphone et/ou E-mail pour vous contacter en cas de problème dans la rédaction de vos ordres

Votre signature est obligatoire pour que vos ordres soient enregistrés

iNumis

46 rue Vivienne
F-75002 PARIS - FRANCE

www.inumis.com
Tél. : +33 (0)1 40 13 83 19
Fax. : +33 (0)1 40 13 98 45
E-mail : info@inumis.com

Ne pas remplir ! - Do not fill in !

N° : _____

Recu le : _____

Ventes sur Offres
Mail Bid Sales

ORDRE D'ACHAT
Bidsheet

Nom / Name :

Adresse /Address :

.....

Pays / Country :

Tél. / Phone :

E-Mail :

Signature obligatoire - Don't forget to sign your bidsheet

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel les lots indiqués ci-dessous.

*I have read the conditions of sale described in the auction catalogue.
Please buy on my behalf the following lots.*

Je passerai retirer mes achats au magasin
I will pick the coins in your shop

Veuillez m'expédier mes achats après règlement de ma facture (port en sus)
Please mail coins after payment of my invoice

Budget facultatif : _____ €
(hors frais acheteurs)

- Je vous donne procuration pour augmenter mon budget (hors frais acheteurs) et mes offres de :
- *If necessary to obtain the lots you can increase my limits by :*

+ 10 % + 50 %
 + 20 % + ... %

Attention : des frais acheteurs de 10 % HT vous seront facturés en sus des attributions (+ TVA soit 12 % TTC).
Ils figureront sur la facture Pro Forma qui vous sera adressée.

N°	Offre - Bid	Description
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

N°	Offre - Bid	Description
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		

Vos ordres :
indiquez les numéros des lots qui vous intéressent et vos offres, selon votre ordre de préférence.

Nous avons prévu 84 lignes sur le bordereau. Si vous souhaitez mettre plus d'ordres, veuillez nous demander une feuille de bordereau supplémentaire

**Attention : des frais acheteurs de 10 % HT vous seront facturés en sus des attributions (+ TVA soit 12 % TTC).
Ils figureront sur la facture Pro Forma qui vous sera adressée.**

Vente sur Offres Mail Bid Sale

ORDRE D'ACHAT Bidsheet

Nom / Name :

Adresse / Adress :

.....

.....

Pays / Country :

Tél. / Phone :

E-Mail :

Signature obligatoire - Don't forget to sign your bidsheet

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel les lots indiqués ci-dessous.

I have read the conditions of sale described in the auction catalogue.

Please buy on my behalf the following lots.

- Je passerai retirer mes achats au magasin
I will pick up the coins in your shop
- Veuillez m'expédier mes achats après règlement de ma facture (port en sus)
Please mail coins after payment of my invoice

Budget facultatif :
(hors frais acheteurs)

€

- Je vous donne procuration pour augmenter mon budget (hors frais acheteurs) et mes offres de :
- *If necessary to obtain the lots you can increase my limits by :*

- + 10 % + 50 %
 + 20 % + %

**Attention : des frais acheteurs de 10 % HT vous seront facturés en sus des attributions (+ TVA soit 12 % TTC).
Ils figureront sur la facture Pro Forma qui vous sera adressée.**

	N°	Offre - Bid	Description
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

	N°	Offre - Bid	Description
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
Suite au verso si besoin .../...			

	N°	Offre - Bid	Description
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			
56			
57			

	N°	Offre - Bid	Description
58			
59			
60			
61			
62			
63			
64			
65			
66			
67			
68			
69			
70			
71			
72			
73			
74			
75			
76			
77			
78			
79			
80			
81			
82			
83			
84			
Feuille complémentaire sur demande..			

RAPPEL : Le paiement des lots attribués lors de la vente doit être fait sous 3 semaines. En cas de problème ou d'absence, nous vous demandons de bien vouloir nous avertir rapidement. Payment in full is due upon receipt of invoice. An additional charge will be made for unpaid purchases 20 days after reception.

MODES DE PAIEMENT - PAYMENT WAYS :

- Après dépouillement, vous recevrez une facture PRO FORMA vous indiquant le montant à nous régler, avec frais de port si vous avez choisi l'option d'envoi des lots (10/15/20 euros pour l'Union Européenne et 20/30/40 euros à l'étranger). Les moyens de paiement seront précisés avec la facture PRO FORMA.
- Dès réception de votre paiement, les lots vous seront adressés en courrier recommandé ou en valeur déclarée.

Bank identification - CRCA Paris Richelieu Drouot - CFO iNumis - 46, rue Vivienne - 75002 Paris

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLÉ RIB
18206	00387	43219043001	64
Numéro de Compte bancaire international (IBAN)		Code BIC (Swift-Code)	
FR76 1820 6003 8743 2190 4300 164		AGRIFRPP882	



PRÉFACE

33

C'est avec un grand plaisir que nous vous invitons à découvrir cette **Vente sur Offres iNumis 33** de juin 2016.

Le catalogue de la **Vente sur Offres iNumis 33, vente générale**, comprend 1321 monnaies, 210 médailles et 22 jetons dont les prix de départ vont de 25 à 15.000 Euros, sélectionnés pour leur intérêt numismatique ou historique, ainsi que leur bon rapport qualité/prix.

Vous trouverez notamment dans ce catalogue, outre les habituelles monnaies antiques, royales, coloniales ou étrangères, de belles séries de monnaies carolingiennes (à noter un denier du monastère de Saint-Ouen de Rouen) et féodales. Un remarquable trémissis mérovingien frappé au Palais montre un buste étonnant. Un spectaculaire parisis d'or de Philippe VI en état superbe montre l'une des plus belles compositions médiévales de la numismatique capétienne. Est présentée ensuite une importante collection de monnaies françaises du XIX^e s., comprenant des qualités remarquables et des raretés comme les 5 francs Louis XVIII 1816 Strasbourg ou 1822 Paris, sans la tête de cheval, qui n'ont jamais été présentées en vente. Aux divisionnaires argent, s'ajoutent des séries de bronze pour le Second Empire ou la III^e République, en qualités splendides. On note aussi dans les monnaies étrangères une belle série de thalers de tir pour la Suisse. Dans les médailles, Louis XIV est à l'honneur avec la série de Mauger, toujours en qualité et/ou rareté remarquables.

**Les frais acheteurs pour les Ventes sur Offres iNumis
sont de 10 % HT (+ TVA soit 12 % TTC).
Ils figureront sur la facture Pro Forma qui vous sera adressée.**

Nous vous rappelons que dans les **Ventes sur Offres iNumis** vous pouvez miser sans contraintes, avec ou sans budget, dans l'ordre des lots qui vous plaisent le plus !

Vous pouvez retrouver toutes nos ventes sur notre site www.iNumis.com ainsi que sur les plateformes www.sixbid.com et www.numisbids.com. Les «*légendes*» et les «*descriptions Avers*» et «*Revers*» des articles ne sont plus développées mais restent accessibles à partir de ces sites.

Nos catalogues paraissent à dates régulières, avec présence sur Internet plus d'un mois avant la clôture des ventes. Nos prochaines ventes sont ainsi :

- **Ventes sur Offres iNumis 34-35** d'octobre 2016 : (clôture des dépôts fin juin 2016).
- **Vente aux enchères** en décembre 2016 avec la SVV Delorme et Collin du Bocage.
- **Vente sur Offres iNumis 36** de mars 2017 : (clôture des dépôts décembre 2016).

Les résultats de notre **Vente sur Offres iNumis 33** seront publiés le jeudi 9 juin 2016 sur notre site Internet. Ils seront postés aux donneurs d'ordres ayant obtenu des lots ou non. Pour ceux qui ont l'occasion d'être sur Paris, il sera possible de retirer les lots à partir du jeudi 9 juin 2016.

Nos prochains catalogues, **Ventes sur Offres iNumis 34-35** et les suivants, seront adressés gracieusement à tous nos fidèles clients.

Stéphane SOMBART
sombart@inumis.com

Pour faire suite à l'article de Christian Charlet sur **Les passionnantes monnaies seigneuriales françaises, Quelques suggestions pour en faciliter la collection**, publié dans la Vente sur Offres *iNumis* 30 du 13 octobre 2015, et **Les monnaies des principautés et des seigneuries souveraines des XVI^e et XVII^e s. I : Territoires enclavés ou dépendants**, publié dans la Vente sur Offres *iNumis* 32 du 8 mars 2016, nous publions la deuxième partie de cet article. Nous remercions chaleureusement Christian Charlet qui sait toujours allier synthèse et pédagogie afin de faire partager à nos fidèles clients et lecteurs son érudition numismatique.

Les monnaies des principautés et des seigneuries souveraines des XVI^e et XVII^e s.

II : Territoires frontaliers

Quelques suggestions pour aider à les collectionner.

- RAPPEL : La bibliographie générale indiquée à propos des passionnantes monnaies seigneuriales (*iNumis* 30) reste valable pour la présente étude.

- LES PRINCIPAUTÉS ET TERRES SOUVERAINES DES ARDENNES

Riveraines de la France, des Pays-Bas espagnols et de l'évêché de Liège, proches de l'Empire et du Duché de Lorraine, ces souverainetés imitent sans vergogne les espèces de ces pays qui circulent le plus commodément.

Référence : J.-R. DE MEY, *Les monnaies ardennaises* (1985) et *Les monnaies ardennaises* par l'Association Numismatique Ardennaise (vers 1990), synthèse des études d'Henri DESCHARMES sur Sedan, Charleville et Château-Regnault, Nouvelle Revue de Champagne et de Brie (1931-1933) et Dieudonné, *Manuel*, tome IV.

1) Les monnaies de la principauté souveraine de Sedan

Le 11 septembre 1577, une ordonnance du Prince Guillaume-Robert de la Marck, prise par sa mère régente Françoise de Bourbon, affirme le droit de monnayage des princes de Sedan. Guillaume-Robert puis sa sœur Charlotte de la Marck, puis le mari de celle-ci Henri de la Tour d'Auvergne dit «le maréchal de Bouillon», puis le fils de ce dernier Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, battirent monnaie de façon constante jusqu'en 1643. Ces princes de Sedan portaient le titre de «Duc de Bouillon» bien qu'ayant dû céder ce territoire aux évêques de Liège.

Après la conjuration de Cinq-mars où il était mêlé, Frédéric-Maurice, frère aîné du maréchal de Turénne, dut céder sa principauté à Louis XIII en 1642, cession devenant définitive en 1651.

Références : Christian CHARLET et Alain TISSIÈRE, *Le monnayage des princes souverains de Sedan (1577-1643)*, dans *Les trésors de la principauté de Sedan*, 1992, catalogue de l'exposition du 350^e anniversaire du rattachement de Sedan à la France. Y ajouter les articles des mêmes auteurs dans les *Cahiers Numismatiques* (1989-1996) et les *Annales sedanaises*.

2) Les monnaies du duché souverain de Bouillon

Enlevé par Louis XIV aux évêques de Liège, ce duché fut attribué par la paix de Nimègue (1678-1679) à Godefroid-Maurice de la Tour d'Auvergne, fils de Frédéric-Maurice. Ce prince battit monnaie dans les années 1680. Le duché fut rattaché à la France en 1790 et perdu en 1815.

Références : Jean-Pierre GARNIER (*Revue Numismatique* 1990), le même avec C. Charlet (*BSFN* 1989) ; Arnaud CLAIRAND, Dominique HOLLARD et Alain TISSIÈRE (*BSFN* 1995).

3) Les monnaies de la principauté souveraine d'Arches-Charleville

Le 6 mai 1606, de retour de Sedan, où il avait commandé l'armée de Henri IV afin de briser la rébellion du prince de Sedan, le prince Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers et duc de Rethel, annonce la création d'une ville nouvelle dans sa principauté souveraine d'Arches-sur-Meuse. Le 23 avril 1608, il lui donne le nom de Charleville.

Le 22 septembre 1607, Charles de Gonzague confie la direction de sa Monnaie à Didier Briot, assisté de son fils le célèbre Nicolas Briot. Celle-ci fonctionnera jusqu'à sa mort en 1637 puis sous son petit-fils et successeur Charles II jusqu'en 1656. Ces deux princes imitent les monnaies françaises, des Pays-Bas, de l'Empire, de la Lorraine ducale et même des Provinces-Unies.

Références : Pour le moment DE MEY, DESCHARMES et synthèse ANA. Le catalogue complet et détaillé des monnaies de cette principauté à partir des collections du Cabinet des Médailles (BnF) et du Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières est en cours d'établissement par C. CHARLET et J.-Y. KIND. Voir leurs communications, avec R. WACK et R. PROT, dans les *BSFN* (1989-2015).

4) La principauté souveraine de Château-Regnault (aujourd'hui Bogny-sur Meuse)

Démembrement de la principauté d'Arches entre les deux sœurs Henriette de Clèves et Catherine de Clèves en 1563-1564. En 1575, le mari de cette dernière, le duc de Guise Henri dit «le Balafré» y affirme le droit de monnayage. Celui-ci toutefois n'est exercé que par sa fille (1^{er} bail en 1610) Louise-Marguerite de Lorraine épouse du prince de Conty qui décède en 1614. La princesse se sert de son nom, car il était prince du sang (famille de Bourbon-Condé) pour éviter les décries de ses monnaies et les poursuites consécutives, un mort étant hors d'atteinte. Seules les monnaies aux millésimes 1613 et 1614 furent frappées par le couple, toutes les monnaies sans date étant des fabrications de la seule princesse (corriger POEY d'AVANT et BOUDEAU notamment). Comme son cousin germain de Charleville, la Princesse de Conty imita toutes sortes d'espèces des pays voisins.

Références : Communications et articles de J. DIEL, C. CHARLET, Alain TISSIÈRE, J.-Y. KIND, R. WACK et M. DHENIN dans le *BSFN* (1989-2015) et les *Cahiers Numismatiques* (1989-2015). Catalogue en cours d'établissement par C. CHARLET et J.-Y. KIND. En attendant utiliser DE MEY, DESCHARMES et la synthèse ANA.

5) Les monnaies de la seigneurie souveraine de Chassepierre-Cugnon

Possession au XVII^e siècle, de la famille Löwenstein-Wertheim-Rochefort, ce territoire se trouve aujourd'hui en Belgique, le long de la rivière Semoy (Semois pour les Belges), près de Bouillon. Outre quelques rares monnaies d'argent (thalers, escalins imités des Pays-Bas) émises dans les années 1620, les seigneurs de Cugnon Jean-Théodorice (ou Thierry) et Ferdinand-Charles de Löwenstein frappèrent surtout des doubles tournois de cuivre dans les années 1630 et des deniers tournois dans les années 1650. Ces pièces furent décriées en France, en 1636-1637 et 1653-1654.

Références : DE MEY 1985 ; C. CHARLET (*BSFN* 1989) ; R. WEILLER, *Les monnaies luxembourgeoises*, 1977 ; P. CLEROT, *Les monnaies de Cugnon, Annuaire de la SFN*, 1877-1881.

6) Les monnaies de la seigneurie des Hayons

Proche de Bouillon et de Chassepierre-Cugnon, sur la Semoy, dans la Belgique actuelle. Son seigneur, Lambert de Duras, y frappa quelques rarissimes patagons d'argent, imités de ceux des Pays-bas, dans la première moitié du XVII^e siècle. Référence : J.-R. de MEY (1985).

NB : Pour les 6 territoires ardennais évoqués ci-dessus, on évitera de recourir à POEY d'AVANT, nettement insuffisant et entaché de nombreuses erreurs. On utilisera systématiquement DE MEY et DESCHARMES, les études de la *Revue Numismatique* et de la *Revue Belge de Numismatique* (notamment pour Château-Regnault et pour Charleville) ainsi que les travaux publiés dans le *BSFN* et les *Cahiers Numismatiques* depuis 1989. On se reportera également à l'exceptionnelle collection Alain TISSIÈRE vendue en 2002 par CGB.fr (Vente sur Offres MONNAIES XVII).

• LES PRINCIPAUTÉS ET TERRES SOUVERAINES LORRAINES (AUTRES QUE LE DUCHÉ)

Référence recommandée : D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Évêchés* (2002).

1) Les évêchés impériaux de Metz et de Verdun

En 1552, le Roi de France s'empare de Metz et en 1559 les traités du Cateau-en-Cambrésis reconnaissent à Henri II des droits de «Vicaire d'Empire» sur ces évêchés ; ces derniers toutefois ne seront rattachés à la France que par les traités de Westphalie en 1648. Jaloux de leur indépendance, les princes-évêques de Metz reprennent la frappe monétaire à Metz, atelier de Vic-sur-Seille, dès les années 1550 : cardinaux de Lenoncourt et de Lorraine. Le dernier évêque de Metz à battre monnaie est Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV : 1624 est le dernier millésime connu.

À Verdun, les princes-évêques Erric de Lorraine-Vaudémont et son neveu Charles de Lorraine-Chaligny reprennent la fabrication monétaire au début du XVII^e siècle (ateliers de Dieulouard et de Mangiennes). Elle cesse en 1622. Dans les deux cas, les espèces de ces prélats sont imitées de celles du duché de Lorraine.

Références : P. Charles Robert, *Monnaies et jetons des évêques de Verdun* (1885), *Monnaies, médailles et jetons des évêques de Metz* (1890) ; Félix LIENARD, *Monographie de la numismatique Verdunoise* (1889) ; E. WENDLING (1979), voir ville de Metz ; C. CHARLET, *Cahiers numismatiques*, 1987.

2) La ville impériale libre de Metz

Jouissant du privilège de battre monnaie accordé par l'Empereur, la ville de Metz bat monnaie jusqu'en 1662 malgré son rattachement à la France par les traités de Westphalie en 1648. À cet atelier municipal alors fermé est substitué en 1690 un atelier royal.

Référence : E. WENDLING, *Atlas des monnaies de Lorraine (Moselle)*, 1979.

3) L'abbaye de Gorze (proche de Metz)

Fils naturel du duc de Lorraine Charles III, l'abbé de Gorze Charles de Lorraine-Rémoncourt bat monnaie par intermittence entre 1608 et 1640. Son monnayage, imité de celui de la Lorraine ducale, est rarissime ; il fut décrié à Metz en 1631. Gorze fut rattaché à la France en 1661.

Références : P. Charles ROBERT, *Monnaie de Gorze sous Charles de Rémoncourt etc.*, 1870 ; C. CHARLET et J.-Y. KIND, *BSFN* 2015 (double pistole).

4) La principauté de Phalsbourg et Lixheim

Données à la princesse Henriette de Lorraine-Vaudémont et à son mari, Louis de Lorraine, baron d'Anceville, fils naturel du cardinal de Guise, en 1621 et 1623, les seigneuries de Phalsbourg et de Lixheim sont réunies et érigées en principauté, avec droit de battre monnaie, le 12 février 1629 par l'Empereur pour récompenser le prince, un de ses meilleurs généraux. Après la mort de ce dernier fin 1631, la princesse ouvre en 1632 un atelier monétaire à Lixheim où elle imite en 1633-1634 des espèces françaises, lorraines, impériales et des Pays-Bas. L'occupation de la Lorraine par la France met fin à son monnayage.

Références : A de BARTHÉLEMY, *Revue Numismatique*, 1846, R. WACK et C. CHARLET, *BSFN* 2013 ; catalogue en cours d'établissement par les mêmes avec J.-Y. KIND, *RN* 2016, à paraître.

5) La principauté ou comté de Salm

Bénéficiant d'un privilège impérial, les princes de Salm battaient monnaie à Badonviller. Outre les monnaies de l'ancien duc de Lorraine François II, père de Charles IV et d'Henriette de Phalsbourg et Lixheim ci-dessus, on connaît des monnaies des rhingraves Philippe-Othon et Léopold-Philippe. Les espèces sont imitées de celles du duché de Lorraine : elles sont toutes rares, à l'exception des testons de François II. Référence : J. CHAUTARD, *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine*, 1872 (réédition 1977).

6) La principauté ou seigneurie de Fenestrang (Vinstingen)

Proche de Phalsbourg et Lixheim, elle est connue par les rares émissions monétaires de Diane de Dommartin (vers 1618) et de Geneviève d'Urfé (1635).

Référence : *Revue Numismatique* (P.V.), 1916 et 1917.

• TROIS AUTRES TERRITOIRES

1) La ville impériale libre de Besançon

Elle reçoit de Charles Quint le privilège de battre monnaie à condition d'y inscrire son nom et son effigie. La ville respecte scrupuleusement cette obligation et frappe au type de Charles-Quint immobilisé jusqu'à son rattachement à la France par les traités de Nimègue en 1678-1679.

Référence : G. CARVAHLO, A. CLAIRAND et J.Y. KIND, *L'atelier municipal de Besançon (1534-1676)*, 1999.

2) Le comté puis principauté de Montbéliard (Maison de Wurtemberg)

Possession de la maison de Wurtemberg, ce territoire sera rattaché à la France à la Révolution. Le Monnayage, qui y débute en 1585, est pendant plusieurs décennies de type allemand jusqu'à la fabrication, de 1710 à 1717, de liards de cuivre imités de Louis XIV (décri en mai 1711).

Référence : J.-M. DEBARD, *Les monnaies de la principauté de Montbéliard du XVI^e au XVIII^e s.*, 1980.

3) La seigneurie de Vauvillers en Franche-Comté au XVI^e siècle

Situé au nord de la Franche-Comté, aux confins du département des Vosges, ce territoire est connu par le monnayage de son seigneur Nicolas du Châtelet (1525-1562). Ces monnaies furent décriées à Dole en 1553, en France en 1553 et 1556.

Référence : P. FEUGIER, *Les monnaies de Vauvillers*, 1996.

**NOTRE PROCHAINE VENTE SUR OFFRES GÉNÉRALE (VSO 34)
EST PRÉVUE LE 11 OCTOBRE 2016**

LA DATE LIMITE DE DÉPÔT EST FIXÉE AU 30 JUIN 2016

Si vous souhaitez inclure des monnaies dans cette vente, nous acceptons vos dépôts jusqu'au 30 juin 2016. Attention! la clôture des dépôts peut être avancée si le catalogue est complet avant cette date. Nos conditions sont les suivantes :

- Le taux de commission sur les objets vendus est de 18 % HT du prix réalisé. La TVA, en cours lors du règlement, s'ajoute sur la commission (TVA de 20 % depuis le 1/1/2014, soit 21,6 % TTC).
- Les lots d'un prix de départ unitaire inférieur à 150 euros ne peuvent être acceptés. Exceptionnellement, des lots confiés lors d'un ensemble ou d'une collection peuvent être acceptés et sont alors soumis à une commission d'au moins 25 % HT du prix réalisé (+ TVA de 20 %, soit 30 % TTC).
- Un récapitulatif des lots vendus en enchères vous sera envoyé environ 1 semaine après la clôture de la vente.
- Les lots restés invendus seront quant à eux proposés aux clients après la vente, au prix de départ, durant environ 3 semaines.
- Passé un mois, les objets non vendus après la vente et les invendus sont retournés sans frais à leurs propriétaires. La mise en paiement des lots vendus en enchères et invendus intervient un mois après la fin de la vente.
- Tous les frais de publication, rédaction, impression, envoi et publicité sont à la charge d'*iNumis*.
- Notre rythme est de quatre à six catalogues par an environ. Vos dépôts doivent nous parvenir le plus rapidement possible car il faut inclure un temps de rédaction, de photographie, d'impression et d'envoi.
- La société *iNumis* se réserve le droit de refuser le ou les lots qui lui sont proposés sans avoir à se justifier.
- **La confidentialité sur les lots qui nous sont confiés est totale.**

Que vous possédiez quelques monnaies ou une collection à vendre, nous vous invitons à prendre rendez-vous afin que nous discutons ensemble de votre projet. Nous réalisons des catalogues de vente sur offres, des catalogues de ventes aux enchères, et des catalogues de vente à prix marqués.

Que faire dans un premier temps ?

Adressez-nous une liste des monnaies que vous souhaitez vendre, avec si possible des photographies et vos estimations, de préférence par E-Mail à info@inumis.com. Vous pouvez aussi prendre directement rendez-vous au 01 40 13 83 19 afin que nous examinions, au calme, les monnaies que vous souhaitez vendre.



RAPPEL :

**Le paiement des lots attribués lors de la vente doit être fait sous 15 jours.
En cas de problème ou d'absence, nous vous demandons de bien vouloir nous avertir afin
d'éviter une relance par lettre recommandée.**

Règlement de la Vente sur Offres (modifié au 31 mars 2014)

1. Principe : La Vente sur Offres (VSO) est une vente au plus offrant où les ordres d'achat sont donnés par écrit.

2. Exposition des lots : Les lots du catalogue sont visibles en nos locaux, à partir de la réception du catalogue jusqu'au jour de clôture, **sur rendez-vous**. Ils sont aussi visibles sur notre site Internet <http://www.inumis.com> ; sur <http://www.sixbid.com> ou sur <https://www.numisbids.com> sur laquelle vous pouvez déposer directement vos ordres. Lors de la vente, nous essayerons de répondre au mieux à toutes vos questions. Vous pouvez nous consulter par téléphone au + 33 (0)1 40 13 83 19 ou par E-mail à vso@inumis.com.

3. Déontologie : L'exposition des lots ayant permis à chacun d'examiner ces derniers, aucune réclamation ne sera acceptée, quant à l'état de conservation ou un détail non signalé, une fois la vente clôturée. Les monnaies et les lots sont décrits de la manière la plus exacte possible, avec rigueur et en toute science et conscience. Nous nous réservons le droit de refuser tout dépôt ou tout ordre donné sans avoir à nous justifier. Nous garantissons une totale confidentialité des ordres qui nous sont donnés. Par ailleurs, et conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, nos clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles qui les concernent sur simple demande écrite.

4. Authenticité : L'authenticité des lots est garantie inconditionnellement. Les photographies de ce catalogue représentent les lots vendus. Toute réclamation fondée devra être faite dans les quinze jours suivants la réception des lots. Aucun lot ne pourra être retourné sans autorisation écrite préalable. Les lots de plusieurs monnaies ne pourront être repris pour quelque raison que ce soit.

5. Dates : Les ordres doivent être parvenus par écrit à l'aide du bordereau joint au catalogue pour la date de clôture, au plus tard. Dans le cas d'ordres envoyés par fax ou tardivement par courrier, il est bon de vous assurer, par téléphone, que ceux-ci nous sont bien parvenus. Dans le cas d'ordres passés par téléphone, ils doivent obligatoirement être confirmés par écrit. Un bordereau d'ordres se trouve joint à votre catalogue. Vous pouvez y répondre :

Par **courrier** à *iNumis* - 46, rue Vivienne - F-75002 Paris (France)

Par **Fax** au +33 (0)1 40 13 98 45.

La confirmation par **téléphone** se fait au + 33 (0)1 40 13 83 19.

Nos clients connus peuvent nous envoyer leurs ordres par **e-mail** à vso@inumis.com.

N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER VOS BORDEREAUX !

6. Résultats : Les résultats sont disponibles sur notre site Internet <http://www.inumis.com> environ 2 jours après la date de clôture. Les résultats sont aussi adressés par écrit à tous les donneurs d'ordres et, dans le cas d'ordres d'achats réalisés, ils sont accompagnés d'une facture à nous régler à réception. Passé vingt jours, toute facture pourra être augmentée d'intérêts de retard mensuel, au taux légal en vigueur. La liste des résultats pourra être adressée sur demande et contre envoi d'une enveloppe affranchie à tout tiers la demandant.

7. Envoi : Dès réception du règlement, les monnaies seront envoyées par retour de courrier ou disponibles en nos locaux. **Les frais de port pour une commande inférieure à 499 euros sont de 10 euros, forfaitairement pour l'Union européenne, et de 20 euros en dehors de l'Union européenne. Pour une commande entre 500 et 1499 euros, ils sont de 15 euros, forfaitairement pour l'Union européenne, et de 30 euros en dehors de l'Union européenne. Pour une commande de plus de 1500 euros les frais de port sont de 20 euros, forfaitairement pour l'Union européenne, et de 40 euros en dehors de l'Union européenne.** Les lots peuvent être retirés sans frais en nos locaux.

8. Prix : Le premier chiffre est un prix en deçà duquel vos ordres ne seront pas pris en compte. C'est le prix de réserve défini par le déposant. Le second prix est un prix d'estimation, en fonction des prix observés sur le marché numismatique. Ce prix ne constitue qu'une indication et n'est pas un maximum, notamment en ce qui concerne les monnaies rares, de très belle qualité ou qui ne sont pas apparues sur le marché depuis longtemps.

9. **Attributions** : Lors du dépouillement, chaque lot est attribué au meilleur ordre donné. En cas d'ordres identiques, le premier bordereau qui nous est parvenu est traité en priorité. Lors d'un ordre isolé, cet ordre est ramené au prix de départ. **Le pas d'enchère est de 10 euros jusqu'à 499 euros, de 30 euros de 500 à 999 euros, de 50 euros entre 1000 et 1499 euros et de 100 euros au-dessus de 1500 euros.**

Exemple : Prix de départ 150 euros, un seul ordre à 250 euros, le lot est attribué à 150 euros.

Si ordres multiples, le meilleur ordre est ramené à l'offre inférieure augmentée du pas d'enchère :

Exemple 1 : Prix de départ 150 euros, trois ordres à 175, 250 et 320 euros, le lot est attribué à 260 euros (250 + 10 = 260 pour le donneur d'ordre à 320 euros).

Exemple 2 : Prix de départ 1500 euros, trois ordres à 1750, 2500 et 3200 euros, le lot est attribué à 2600 euros (2500 + 100 = 2600 pour le donneur d'ordre à 3200 euros).

Lors d'ordres multiples, et si la différence entre les ordres est inférieure au pas d'enchère, le lot est attribué à l'ordre le plus élevé.

Exemple : Prix de départ 150 €, trois ordres à 175, 225 et 228 €, le lot est attribué à 228 euros.

10. **Ordres et budget** : Vos ordres peuvent être accompagnés d'un budget maximal à ne pas dépasser, **hors frais d'attribution**. Ce budget peut être augmenté, si nécessaire et selon vos instructions de 10, 20 ou 50 %. Dans le cas d'un budget maximal, il est important de donner vos ordres selon vos préférences. Vos ordres seront en effet exécutés selon votre bordereau, une fois votre budget atteint ou dépassés, ils seront annulés. L'annulation par manque de budget, budget dépassé ou utilisation des «OU» ne fait pas monter les autres enchères.

Exemple : Votre budget est de 500 euros. Trois monnaies vous plaisent : le n° 120 à 450 euros, le n° 196 à 480 euros et surtout le n° 752 à 430 euros. Vous indiquez 1°/ le 752 à 430 euros, 2°/ le 120 à 450 euros et enfin 3°/ le 196 à 480 euros. Le premier de vos ordres qui est atteint est réalisé, vos deux autres ordres ne sont pas réalisés faute de budget ou d'ordre insuffisants.

Vos ordres peuvent contenir des « OU » ce qui signifie que vous souhaitez obtenir l'un des lots mais un seul d'entre eux. Là encore, indiquez les lots dans votre ordre de préférence.

Exemple : Vous souhaitez acquérir uniquement l'un des trois lots n° 175, 656 et 1077. Vous indiquez un ordre sur le 175 à (offre) OU 656 à (offre) OU 1077 à (offre). Le premier de vos ordres atteint est réalisé, vos deux autres ordres ne sont pas pris en compte.

Nous vous recommandons d'utiliser un budget, éventuellement avec des « OU », dans la rédaction de vos ordres et de rédiger ceux-ci au brouillon à l'avance. N'hésitez pas à nous demander conseil pour la rédaction de votre bordereau.

Exemple : Vous souhaitez vous limiter à un budget de 1000 euros, plus éventuellement 10 %. Vous indiquez budget = 1000 euros et cochez la case + 10 %.

Vos ordres sont (dans l'ordre de vos priorités) : le 890 à 450 € OU le 891 à 430 € ; le 413 à 125 € OU le 414 à 135 € ; le 1020 à 645 € ; le 1080 à 680 € ; le 1210 à 235 €.

Vous obtiendrez les lots, selon l'ordre que vous aurez choisi, et dans la limite de 1000 euros, plus éventuellement 10 %. Dans notre exemple, vous pourriez obtenir :

le 891 à 410 euros ; le 1020 à 625 euros ; soit un total de 1035 euros.

Le 890 a dépassé votre ordre de 450 et est attribué à 550 euros mais le 891 vous est attribué à 400 (ordre inférieur) + 10 euros. Les numéros 413 et 414 dépassent vos ordres. Le 1020 vous est attribué à 615 (ordre inférieur) + 10 euros. Votre budget est atteint ; vos ordres sur les n° 1080 et 1210 n'ont plus lieu d'être. Si vous n'aviez pas coché la case + 10 %, vous n'auriez obtenu que le lot 891 à 410 euros.

11. **Frais acheteurs** : **Des frais acheteurs de 10 % HT (TVA en sus) seront facturés en sus des attributions. Ils figureront sur la facture PRO FORMA qui vous sera adressée.**

12. **Invendus** : Les lots invendus sont disponibles au prix de départ durant une période de 3 semaines après la publication des résultats : Par réservation téléphonique au + 33 (0)1 40 13 83 19, sous réserve de disponibilité ; Par réservation par E-mail à vso@inumis.com, sous réserve de disponibilité et en fonction de l'ordre d'arrivée des E-mails.

13. **Juridiction** : En cas de contestation, seul le texte français fait foi.

Instructions to mail bidders (update of March 31st 2014)



1. **Principle:** lots are attributed to the highest bidder in mail bid auction. Bids may only be submitted in writing.
2. **Lots exhibitions:** we suggest you to take the opportunity to personally view the lots at our premises, by appointment only, or on our website <http://www.inumis.com> or on <http://www.sixbid.com> or on <https://www.numisbids.com> (where you have the possibility to bid online). The lots are available for around one month from the shipping of the catalog to the end date of the sale. Do not hesitate to contact us for further information at the +33 (0)1 40 13 83 19 or by e-mail at vso@inumis.com.
3. **Deontology:** since you have the possibility to view the lots (see point 2), we will not accept any claim about the description of the items, once the sale is closed. The descriptions of all the items are proposed in good faith and are based on the current numismatic theory. We reserve the right to reject any bid. iNumis guarantees the utmost confidentiality in handling the personal data of its clients : do not hesitate to communicate any change in your personal data by sending us a written demand.
4. **Authenticity: All the coins are guaranteed authentic.** The photos in this catalog represent the actual items being sold. Any claim for adjustment must be made in writing within 15 days after the delivery of the lots; however, no return can be accepted without a prior written consent. Bulk lots can not be returned for any reason.
MAKE SURE THAT YOUR BIDSHEET IS SIGNED !
5. **Dates:** bids must be submitted in writing (see the bid sheet attached to this catalog). Only bids formulated prior to the auction closing date will be taken into account. For bids submitted by fax or sent too close to the closing date, we suggest you to contact us by telephone (+33 (0)1 40 13 83 19) to confirm the good reception of your bids. Bids submitted by phone must be confirmed in writing.
Please send your signed bid form to: iNumis – 46, rue Vivienne – F-75002 PARIS – FRANCE
or to the following fax number: +33 (0)1 40 13 98 45, or by mail to vso@inumis.com
6. **Results:** realized prices are posted about two days after the sale on our website <http://www.inumis.com>. The realized prices are also mailed to all bidders. Invoices are due and payable immediately upon receipt. The statutory rate per month shall be payable on invoices not settled within 20 days of the auction date. The list of unsold items will be mailed to all bidders and, on request, to all interested third parties providing a stamped envelope.
7. **Shipping:** upon reception of the payment, lots can be picked up for free at our premises or shipped. Shipping and handling fees are 10 € for European Union and 20 € for the rest of the world (<500 €); 15€/30 € (from 500 to 1499 €); or 20€/40 € (> 1500 €).
8. **Prices:** the first price is the minimum you can bid ; all bids below the starting price will not be accepted. The second price is an estimated price representing current market price. Lots may be sold above or below the estimated price, according to their quality and rarity.
9. **Successful bidders:** the highest bidder will be the final buyer. When identical bids are received for the same lot, the lot will be awarded to the earliest bidder. If there is only one bid on a lot, the lot is sold at the starting price. **The increment will follow the following system: 10€ up to 499€; 30€ between 500 and 999€; 50€ between 1000 and 1499; and 100€ from 1500€.**
10. **Bids and maximum bid:** a maximum bid limit (budget) might be determined by the bidder. The budget do not include the buyer's fees. This limit can be increased, if necessary and according to your instructions, by 10, 20 or 50 percent. You can mention « OR » if you wish to indicate an option among several lots. Please clearly indicate your preferences in the bid sheet.
11. **Buyer's fees: 10 percent (VAT not included) of buyer's fees will be added to the bill : they will appear on the PRO FORMA that you will receive.**
12. **Unsold lots:** unsold lots will be proposed for sale at the starting price for three weeks after the end of the auction. You can order them, according to availability, by phone at: +33 (0)1 40 13 83 19 or by e-mail at: vso@inumis.com.
13. **Jurisdiction and Translated versions:** in case of a dispute, the French version of these Auction Terms will be definitive.

Condiciones de la Subasta por correo (version de el 31 de Marzo 2014)



1. **Principio:** en la subasta por correo el lote se adjudica al mejor postor y los órdenes de compra se remiten por escrito.
2. **Exposición de los lotes:** Usted puede examinar los lotes en nuestro local, con cita previa, en nuestro sitio web <http://www.inumis.com>, o en el sitio web <http://www.sixbid.com> o <https://www.numisbids.com> (donde Usted podrá hacer Sus ofertas por Internet). Usted podrá ver los lotes durante un mes desde la publicación del catálogo hasta el cierre de la venta. Para cualquiera consulta, no dude en ponerSe en contacto con nosotros (+33 (0) 1 40 13 83 19).
NO SE OLVIDE DE FIRMAR SUS FOLLETOS !
3. **Deontología:** visto que los lotes son disponibles (ver el punto 2), iNumis no aceptara ninguna reclamación sobre de la calidad de los lotes después del cierre de la venta. La descripción de las monedas y los lotes se realiza conformemente a los principios éticos y científicos establecidos por la práctica. iNumis podrá rechazar, bajo su criterio, cualquier orden de compra. iNumis Le garantiza una absoluta confidencialidad en el tratamiento de Sus datos. En conformidad con la Ley Francesa de Informática y Libertades del 6 de enero 1978, los clientes pueden ejercitar el derecho de acceso, rectificación y cancelación de los datos de carácter personal mediante petición escrita.
4. **Autenticidad : iNumis garantiza la autenticidad de los lotes.** Las fotografías de este catálogo corresponden únicamente a los lotes propuestos. Las reclamaciones deben realizarse en el plazo máximo de quince días a partir de la fecha de recepción de los lotes. Solo se aceptan las devoluciones que cuenten con autorización escrita previa. No se admiten devoluciones de los lotes de conjunto.
5. **Plazos y fechas:** para realizar Su orden, rellene el modelo adjunto al presente catálogo. Solo se tendrán en cuenta los órdenes recibidos antes el cierre de la subasta. Si realiza la oferta por correo postal o fax, demasiado cerca del cierre de la venta. Le aconsejamos confirmar Su orden por teléfono (+33 (0)1 40 13 83 19). Si realiza el orden por teléfono, tiene que enviarnos una confirmación por escrito también.
Envie Su orden a: iNumis. 46, rue Vivienne - F-75002 Paris (Francia)
O, por fax, al siguiente número: +33 (0) 1 40 13 98 45, o por correo electrónico a vso@inumis.com
6. **Precios realizados:** aproximadamente dos días después de la celebración de la subasta, Usted podrá consultar los precios realizados en nuestro sitio web: <http://www.inumis.com>. Asimismo, todos los que han participado en la subasta recibirán los resultados por correo. Los compradores deben efectuar el pago a la recepción de la factura que consta adjunta. Veinte días después de la recepción de la factura, el total adeudado devengará un interés de demora mensual correspondiente al interés legal vigente. Quienquiera desee recibir la lista de resultados, aún sin haber participado en la subasta, solo tiene que enviarnos un sobre franqueado.

7. Envío: una vez efectuado el pago, Usted podrá optar por retirar los lotes gratuitamente en nuestros locales o recibirlos por correo. En este último caso, los gastos de envío irán a Su cargo y se fijarán en función del precio de adjudicación : <500: 10€ para la Unión Europea y 20€ para el resto del mundo; entre 500€ y 1499€: 15€/30€; >1500€: 20€/40€.

8. Precio: el premier precio es el mínimo que Usted puede ofrecer para un lote : no se aceptan órdenes inferiores al precio de salida. El segundo □

9. Adjudicación: el lote se adjudica al mejor postor. En caso de que se reciban órdenes idénticos para el mismo lote, el adjudicatario será el primero en haber realizado su orden. En caso de que haya una sola puja para un lote, la adjudicación se realizará por el precio de salida.

El incremento por puja es de 10€ hasta 499€, de 50€ entre 1000€ y 1499€ y de 100€ por encima de los 1500€.

10. Orden de compra y oferta máxima: el orden puede acompañarse de un límite máximo de puja (budget), que puede aumentar en un 10, 20 o 50% en conformidad con lo establecido por Usted. Los gastos de comprador no están incluidos en el budget. Usted puede también utilizar la opción « O » para indicar una preferencia en un grupo de lotes. En este caso, no olvide señalar Sus preferencias en el orden de compra.

11. Gastos de comprador : **unos gastos de comprador de 10 % (sin IVA) serán añadidos a la factura y Usted los encontrará en Su PRO FORMA.**

12. Lotes invendidos: Usted puede adquirirlos al precio de salida durante las tres semanas posteriores al cierre de la subasta. Usted puede reservarlos, según la disponibilidad, por teléfono al +33 (0) 1 40 13 83 19 o por correo electrónico a vso@inumis.com.

13. Jurisdicción y traducción : en caso de conflicto, la versión francesa de las condiciones de venta prevalecerá sobre de la versión española.

VERSTEIGERUNGSBEDINGUNGEN (Aktualisierung am 31 März 2014)



1. Auktionsverfahren : Durch Abgabe eines Gebotes werden die Versteigerungsbedingungen anerkannt, dies gilt auch für die schriftlichen Gebote. Mit dem beiliegenden Formular können Sie ein schriftliches Gebot abgeben. Der Zuschlag geht an das Höchstgebot.

2. Besichtigung : Die Besichtigung des Auktionsgutes kann in unseren Geschäftsräumen , 46 rue Vivienne 75002 Paris, Frankreich nach vorheriger telefonischer Vereinbarung erfolgen. Den gesamten Auktionskatalog präsentieren wir auch im Internet unter <http://www.inumis.com> und auch unter <http://www.sixbid.com>.

Sollten Sie Fragen zum Ablauf oder zum Ausfüllen des Auftragsformulares haben, so können Sie uns gerne anrufen + 33 (0)1 40 13 83 19 oder per E-Mail unter vso@inumis.com erreichen.

3. Berufsethos : Nach Erhalt des Auktionsgutes können die Bieter keine Beanstandung betreffend Qualität und Beschreibung geltend machen. Die Besichtigung erlaubt dem Käufer lange im Voraus die Qualität des Auktionsgutes zu prüfen. Die Beschreibung im Katalog sowie die Erhaltungseinstufungen wurden mit äußerster Gewissenhaftigkeit vorgenommen. Die Abbildungen der Stücke sind Bestandteil der Beschreibung.

4. Echtheit : Alle Münzen werden vorbehaltlos als echt & gemäss der Beschreibung garantiert. Die Photographien stellen die angebotenen Münze oder Medaillen dar. Eventuelle Reklamationen bezüglich Qualität und fehlerhafter Beschreibung müssen innerhalb einer Frist von 15 Tagen vorgebracht werden.

5. Auftragsformular : Ein Auftragsformular ist dem Katalog beigelegt : Sie können uns dieses Formular schicken entweder :

per Post **iNumis** - 46 rue Vivienne - F-75002 Paris - Frankreich

oder per Fax 00 33 (0)1 40 13 98 45

oder per E-Mail unter vso@inumis.com

Wenn Sie telefonisch an unseren Auktionen teilnehmen möchten, teilen Sie uns bitte diesen Wunsch mindestens einen Werktag vor Beginn der Versteigerung schriftlich mit. **Bitte vergessen Sie nicht, das Auftragsformular zu unterschreiben!** (Sonst ist das Formular nicht gültig.) Ihre Unterschrift ist wichtig, denn damit bestätigen Sie uns, dass Sie tatsächlich teilnehmen wollen.

6. Ergebnisse : Die Ergebnisse sind im Internet unter <http://www.inumis.com> noch zwei Tage nach dem Verkaufsende verfügbar. Alle Kunden die an unserer Auktion schriftlich teilgenommen haben, erhalten innerhalb von 2 Wochen nach der Auktion unsere Ergebnisliste gratis. Für verspätete Zahlungseingänge (nach 20 Tagen) berechnen wir Verzugszinsen nach den französischen gesetzlichen Vorschriften.

7. Versand : Der Versand erfolgt direct nach Zahlungseingang.

Für eine Bestellung mit einem Kaufpreis bis 499 € betragen die Versandkosten für Europa 10€ und für aussereuropäische Länder 20€.

Für eine Bestellung mit einem Kaufpreis zwischen 500 und 1 499 € liegen die Versandkosten für Europa bei 15€ und für aussereuropäische Länder bei 30€.

Für eine Bestellung mit einem Kaufpreis von über 1500 € betragen die Versandkosten für Europa 20€ und für aussereuropäische Länder 40€.

Die Münzen können auch direkt im unseren Geschäftsräumen abgeholt werden (ohne Versandkosten).Verluste beim Versand auf dem Postweg sind durch unsere Versicherung gedeckt.

8. Preisgestaltung : Der erste Preis ist der minimale Kaufpreis, der von dem Deponenten festgelegt wurde.

Der im Auktionskatalog angegebene zweite Preis ist ein Schätzpreis, der durch unsere Experten je nachdem derzeitigem Markt festgelegt wurde. Alle Gebote unter diesem Ausrufpreis werden nicht berücksichtigt.

9. Versteigerungsordnung : Bei mehreren gleich hohen Geboten erhält das zuerst eingegangene Gebot den Zuschlag.

Die Mindeststeigerungsstufen für das Bietungsverfahren betragen :

Gebote bis zu 499€	Mindeststeigerungsstufe	10€	Von 1000 bis 1499€	50€
Von 500 bis 999€		30€	Über 1500 €	100€

Folgende Beispiele sind im Bietverfahren möglich :

Beispiel 1 : Startpreis von 150€, ein einziges Gebot von 250€, der Gewinner zahlt 150€.

Beispiel 2 : Startpreis von 150€, 3 verschiedene Gebote von 175€, 250€ und 320€, der Gewinner bezahlt 260€ (250€ + 10€ = 260€ für den Kunden mit dem Gebot von 320€).

Beispiel 3 : (Schätzpreis 1500€) ; Bieter 1 : 1 750€ ; Bieter 2 : 2 500€ ; Bieter 3 : 3 200€

Der Gewinner bezahlt 2 600€ (2500€ + 100€ für den Bieter N°3).

10. Angebote und Budget : Begrenzung Ihres Gesamtlimits : Sie können uns eine maximale Summe angeben (ohne Aufgeld).

Haben Sie beispielsweise interessante Lose für insgesamt 10 000€ gefunden, möchten jedoch nur 2 000€ ausgeben, dann geben Sie als Gesamtlimit (ohne Aufgeld) 2 000€ an.

Sie können uns auch mit Ihren Geboten eine Ermächtigung senden, die angegebenen Gebote im Bedarfsfall um 10%, 20 % oder 50% zu überschreiten. Wenn Sie sich für mehrere Münzen interessieren, aber nur ein Stück davon erwerben wollen, können Sie Ihre Gebote einfach mit einem "OU" ("ODER") verbinden.

11. Aufgeld : **Auf dem Verkaufspreis ist ein Aufgeld in Höhe von 10% (Nettopreis) zu entrichten. Der Gesamtpreis (inklusive Aufgeld und Mehrwertsteuer) wird auf die Rechnung genau angegeben.**

12. Unverkaufte Münzen : Die unverkaufte Münzen oder Medaillen stehen noch bis 3 Wochen nach Publikation der Ergebnisse zur Verfügung : Sie können telefonisch oder per E-Mail vso@inumis.com die gewünschten Losnummern reservieren (solange sie noch verfügbar sind).

13. Gerichtstand : Nur der französische Text der Auktionsbedingungen ist rechtsgültig.

Condizioni generali per la vendita all'asta (versione del 31 marzo 2014)



1. Premessa: la vendita all'asta per corrispondenza è una vendita al miglior offerente nella quale le offerte devono pervenire per iscritto.

2. Presentazione dei lotti: i lotti presenti sul catalogo sono visibili , previo appuntamento, nella nostra sede dalla data di presentazione del catalogo alla data di chiusura della vendita. Sono ugualmente visibili sul nostro sito internet <http://www.inumis.com> e sui siti <http://www.sixbid.com> o <https://www.numisbids.com> (sui quali potranno fare le Loro offerte in linea). Per maggiori informazioni sui lotti, possono consultarci telefonicamente al +33 (0)1 40 13 83 19 o via posta elettronica : vso@inumis.com.

3. Deontologia: essendo i lotti visibili (vedere punto 2), iNumis non accetterà alcun reclamo concernente la qualità e la descrizione dei lotti dopo la fine della vendita. Le monete e i lotti in vendita sono descritti nel modo più rigoroso possibile «secondo scienza e coscienza». iNumis si riserva, a sua discrezione, il diritto di rifiutare un'offerta o un ordine scritti. iNumis garantisce la totale confidenzialità degli ordini ricevuti e dei dati personali dei suoi clienti. Conformemente alla Legge sulla Privacy del 6 gennaio 1978, i nostri clienti hanno il diritto d'accesso, di rettifica e di opposizione ai dati personali che li riguardano su semplice domanda scritta.

4. Autenticità : L'autenticità dei lotti è garantita incondizionatamente. Le fotografie di questo catalogo rappresentano i lotti in vendita. Qualsiasi reclamo deve pervenire entro e non oltre i 15 giorni dal ricevimento dei lotti. Nessun lotto deve essere rispedito senza consenso scritto. La restituzione dei lotti contenenti più articoli non è consentita.

5. Date: Le offerte o ordini devono pervenire per iscritto compilando il modulo allegato al catalogo non più tardi della data di chiusura dell'asta. Qualora l'ordine sia inviato via fax o troppo vicino alla data di chiusura della vendita per vie postali, si consiglia di assicurarsi telefonicamente al +33 (0) 1 40 13 83 19 che sia stato ricevuto. Gli ordini telefonici devono obbligatoriamente essere confermati per iscritto.

NON DIMENTICHIAMO DI FIRMARE IL MODULO !

Gli ordini possono essere inviati per iscritto a : iNumis 46, rue Vivienne F 75002 Paris – France ;

o via fax al : +33 (0)1 40 13 98 45, o via posta elettronica a vso@inumis.com.

6. Risultati: i risultati saranno disponibili sul nostro sito internet <http://www.inumis.com> circa due giorni dopo la data di chiusura dell'asta. Saranno inoltre spediti a tutti i partecipanti e, in caso di vincita, saranno accompagnati da una fattura il cui pagamento deve essere effettuato immediatamente. La fatturazione subirà un aumento d'interessi per ritardo oltre il ventesimo giorno secondo il tasso legale in vigore. La lista dei risultati potrà inoltre essere inviata su richiesta contro spedizione di busta affrancata

7. Spedizione : a pagamento effettuato, le monete saranno spedite a mezzo posta o ritirate gratuitamente nella nostra sede. I costi di spedizione ammontano a 10 € per i paesi membri dell'Unione Europea, a 20 € per i paesi extra Unione Europea (<500 €) ; 15/30 € (500-1499 €) ; 20/40 € (> 1500 €).

8. Prezzi: il primo prezzo è il minimo che si possa offrire per un lotto : gli ordini al di sotto del prezzo base non saranno accettati. Il secondo prezzo è una stima del valore del lotto in accordo con il mercato numismatico e non costituisce in alcun caso un limite di offerta : le monete di grande qualità o più rare possono essere vendute ben al di sopra del prezzo di stima. I lotti possono essere venduti al prezzo base o ad un prezzo maggiore.

9. Aggiudicazione: a seguito dello spoglio degli ordini ricevuti, ogni lotto sarà aggiudicato al miglior offerente. A parità di offerta per lo stesso lotto, l'offerta vincente sarà quella pervenuta per prima. Qualora ci fosse una sola ed unica offerta, il lotto sarà aggiudicato al prezzo iniziale. **Le offerte sono cadenzate con un incremento di 10€ per le offerte fino a 499€, 30€ per le offerte tra 500€ et 999€, 50€ per le offerte tra 1000€ et 1499€ e 100€ per le offerte superiori a 1500€.**

10. Ordini e budget: gli ordini possono essere accompagnati dall'indicazione di un budget che rappresenterà il limite da non oltrepassare. Le spese di aggiudicazione non sono incluse nel budget. Il budget può essere aumentato del 10, 20 o del 50%, a seconda delle Loro istruzioni. Nella compilazione dell'ordine possono utilizzare «oppure» il che significa che desiderano aggiudicarsi un lotto, ed uno solo, tra i tanti indicati. In tal caso è indispensabile precisare le Loro priorità negli ordini. Non esitino a contattarci per maggiori informazioni sulla redazione degli ordini.

11. Spese di aggiudicazione : **delle spese pari al 10% (TVA esclusa) del prezzo di aggiudicazione saranno aggiunte e appariranno sul PRO FORMA che sarà inviato Loro in caso di vincita.**

12. Lotti invenduti: i lotti invenduti sono disponibili al prezzo base durante le tre settimane seguenti la fine dell'asta. Per gli ordini, contattare il +33 (0)1 40 13 83 19, o via e-mail: vso@inumis.com. I lotti saranno riservati a seconda della disponibilità e dell'ordine d'arrivo delle prenotazioni.

13. Giurisdizione: in caso di litigio relativo all'asta la sola versione francese del presente regolamento farà fede.

Principaux ouvrages utilisés

MONNAIES ANTIQUES

• MONNAIES GRECQUES

BMC : Catalogue of the Greek Coins in the British Museum.- Londres, 1873-1927, 29 volumes.

SNG : Sylloge Nummorum Graecorum, Collections Delepierre, Levante, etc..

Pz. : Pozzi (S.).- Catalogue de monnaies grecques antiques provenant de la collection de S. Pozzi.- Lucerne, 1921.

Price : Price (M. J.).- The Coinage in the name of Alexander the Great and Philip Arrhidaeus - Zurich/Londres, 1991.

S. : Sear (David R.).- Greek coins and their values.- Seaby, 2 volumes.

Sv. : Svoronos (J.).- Ta nomismata tou kratous ton Ptolemaion.- Athènes, 1904-1908.

• MONNAIES CELTIQUES

DT. : Delestrée (L.-P.) et Tache (M.).- Nouvel Atlas de monnaies gauloises.- 4 tomes - Paris, 2002-2004-2006-2008.

H. : Heiss (Aloïss).- Description générale des monnaies antiques de l'Espagne.- Paris, 1870.

LT. : La Tour (Henri de).- Atlas de monnaies gauloises.- Paris, 1892.

MHM : Depeyrot (Georges).- Les monnaies hellénistiques de Marseille.- Wetteren : Moneta, 1999.

• MONNAIES ROMAINES

B. : Babelon (E.).- Description historique et chronologique des monnaies de la République Romaine - Bologne, 1978, 2 volumes.

Bastien : Bastien (P.).- Le monnayage de l'atelier de Lyon.- Wetteren, 1972-2003, 10 volumes.

BMC : Coins of the Roman Empire in the British Museum.- Londres, 1923-1962, 6 volumes.

C. : Cohen (Henry).- Description des monnaies frappées sous l'Empire romain etc...- Paris, 1880-1892, 8 volumes.

Moushmov : Moushmov (Nikola).- Ancient Coins of the Balkan Peninsula.- 1912.

RCV. : Sear (David R.).- Roman coins and their values.- Londres, 2000-2011, 4 volumes.

RIC. : Roman Imperial Coinage.- Londres, 1923-1994, 10 volumes.

RRC. : Crawford (M.).- Roman Republican Coinage.- Cambridge, 1974.

Varbanov : Varbanov (Ivan).- Greek Imperial Coins and their values.- Bulgarie, Bourgas, 2005, 3 volumes.

• MONNAIES BYZANTINES

BC. : Sear (David R.).- Byzantine Coins and their values.- Londres, 1987.

Mor. : Morrison (Cécile).- Catalogue des monnaies byzantines de la Bibliothèque nationale.- Paris, 1970.

MONNAIES FRANÇAISES

• MONNAIES CAROLINGIENNES

D. : Depeyrot (Georges).- Le Numéraire carolingien, corpus des monnaies.- Wetteren-Paris, 1998, 2e édition.

Dum. : Dumas (Françoise).- Le Trésor de Fécamp.- Paris, 1971.

G. : Gariel (Ernest).- Les monnaies royales de France sous la race carolingienne.- Strasbourg, 1884.

MG. : Morrison (Karl F.) et Grunthal (Henry).- Carolingian coinage.- New York : ANS, 1967.

P. : Prou (Maurice).- Les monnaies carolingiennes.- Paris, 1892.

• MONNAIES CAPÉTIENNES

CGKL : Crépin (G.).- Doubles et deniers tournois de cuivre royaux et féodaux.- Paris : les Cheval-légers, 2002.

D. : Dieudonné (A.).- Les monnaies capétiennes ou royales françaises.- Paris : Ernest Leroux, 1923 & 1932.

Drs : Droulers (Frédéric) : Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI.- La Rochelle, 2012, 5e édition.

Dy. : Duplessy (Jean).- Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI.- Paris : Platt, 1999, 2e édition.

G. : Gadoury (éditions).- Monnaies royales françaises 1610-1792.- Monaco, 2012, 4e édition.

L/P. : Lafaurie (Jean) et Prieur (Pierre).- Les monnaies des rois de France.- Paris-Bâle, 1951 & 1956.

L4L : Deswelle/Fabre/Wattier.- Les monnaies des quatre Rois Louis.- Poses, 2011.

Sb : Sombart (S.).- FRANCLÆ IV, Monnaies royales françaises de François Ier à Henri IV (1540-1610).- Paris, 1997.

• MONNAIES SEIGNEURIALES

Bd. : Boudeau (Emile).- Catalogue général illustré de monnaies provinciales.- Paris, 2e édition.

DM : De Mey (Jean).- série Numismatik Pocket.

Dy. : Duplessy (Jean).- Les monnaies françaises féodales.- Paris : Platt, 2 volumes, 2004 et 2011.

PA. : Poey d'Avant (Faustin).- Monnaies féodales de France.- Paris, 1858-1862.

• MONNAIES MODERNES

F. : Prieur (M.) et Schmitt (L.).- Le Franc, les monnaies.- Paris : les Cheval-légers, dernière édition.

G. : Gadoury (éditions).- Monnaies françaises.- Monte-Carlo, 1989, 9e éd.

G. : Gadoury (éd.).- Monnaies françaises.- Monte-Carlo, dernière édition.

Lec. : Lecompte (Jean).- Monnaies et jetons des colonies françaises.- Monte-Carlo : Gadoury, 2006 et Indochine française.- Monte-Carlo : Gadoury, 2013.

Maz. : Mazard (Jean).- Histoire monétaire et numismatique contemporaine.- Paris-Bâle, 1965 & 1969.

• MONNAIES NAPOLÉONIDES

DMP : De Mey (Jean) et Poindessault (Bernard).- Répertoire des monnaies napoléonides.- Bruxelles-Paris, 1971

LMN : Bertsch/Fabre/Métayer.- Les monnaies napoléoniennes.- Poses, 2010

MONNAIES DU MONDE

AKS : Arnold, Kùthmann et Steinhilber.- Grosser deutscher münzkatalog.- Battenberg.

CC. : Clemente (Adolfo) et Cayon (Juan).- Las monedas españolas del tremis al euro.- Madrid.

Del. : Delmonte (A.).- Le Bénélux d'or et Le Bénélux d'argent.- Amsterdam, 1964 & 1967.

F. : Friedberg (Arthur L. & Ira S.).- Gold coins of the world.- Clifton, 2003, 7e édition.

KM : Krause (Chester L.).- Standard catalog of World coins.- 17e, 18e, 19e ou 20e siècle, dernières éditions.

Sch. : Schön (Gerhard).- Deutscher Münzkatalog 18. Jahrhundert.

S. : Coins of England and the United Kingdom. Londres : Spink.

MIR : Cudazzo (Serge).- Monete Italiane Regionali.- Pavia.

Les états de conservation

Français	Anglais	USA	Allemand	Italien	Espagnol
ABC	G	AG 1-5	GE	M	RC
B	VG	VG/F 6-14	SGE	B	BC
TB	F	F/VF 15-39	S	MB	BC+
TTB	VF	VF 40-54	SS	BB	MBC
SUP	EF	XF/AU 55-62	VZ	SPL	EBC
SPL	MS	MS 63-64	Fast Stempelglanz	-	-
FDC	UNC	MS 65-70	Stempelglanz	FDC	SC
Flan bruni	Proof	Proof	Polierte Platte	Fondo specchio	Prueba

Ce tableau est donné à titre indicatif car on rencontre différents classements utilisés par les Professionnels. Nous adoptons pour notre part le classement ci-dessus, parfois augmenté d'états intermédiaires désignés par un signe + dans le catalogue. Ce signe + indique que nous sommes en présence d'une monnaie proche de l'état de conservation supérieur. Une monnaie en SUP+ est proche du SPL (splendide). Les états de conservation donnés dans le catalogue sont en Français.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
Christian Charlet : Les monnaies des seigneuries souveraines des XVI ^e et XVII ^e s. - II ^e partie.....	6-8
CONDITIONS DE DÉPÔT	9
- RÈGLEMENT DE LA VENTE SUR OFFRES	10-11
- ENGLISH : INSTRUCTIONS TO MAIL BIDDERS	12
- ESPAÑOL : REGLAMENTO DE LA SUBASTA SOBRE OFFERTA	12-13
- DEUTSCH : VERSTEIGERUNGSBEDINGUNGEN.....	13-14
- ITALIANO : CONDIZIONI GENERALI PER LA VENDITA ALL'ASTA	14
BIBLIOGRAPHIE ET ABRÉVIATIONS UTILISÉES	15

MONNAIES ANTIQUES

	Numéros	Pages
MONNAIES GRECQUES	1-18	17-18
MONNAIES CELTIQUES	19-33	19-20
MONNAIES ROMAINES		
La République Romaine.....	34-50	20-22
L'Empire romain	51-128	22-30
Monnaies romaines provinciales	129-132	30
MONNAIES BYZANTINES.....	133-139	30-31

MONNAIES FRANÇAISES

MONNAIES DES TEMPS MÉROVINGIENS	140-141	31
MONNAIES CAROLINGIENNES.....	142-176	32-35
MONNAIES CAPÉTIENNES		
Les Capétiens directs, d'Hugues Capet à Charles IV (987-1328).....	177-189	36-37
Les Valois directs, de Philippe VI à Charles VIII (1328-1498).....	190-221	37-41
Les rois anglo-français, Édouard III, Henry V et Henry VI (1337-1453).....	222-223	41
Les Valois-Orléans, de Louis XII à Henri III (1498-1589).....	224-238	41-43
Les Bourbons, de Charles X à Louis XVI (1589-1793)	239-350	43-59
MONNAIES SEIGNEURIALES	351-411	60-65
MONNAIES MODERNES.....	412-1127	66-153
MONNAIES COLONIALES.....	1128-1160	153-157
MONNAIES NAPOLÉONIDES	1161-1164	158

MONNAIES DU MONDE

MONNAIES D'AFRIQUE.....	1165-1168	158-159
MONNAIES D'AMÉRIQUE	1169-1192	159-162
MONNAIES D'ASIE	1193-1201	162-163
MONNAIES D'EUROPE	1202-1321	163-179

MÉDAILLES

MÉDAILLES FRANÇAISES	1322-1519	180-225
MÉDAILLES ÉTRANGÈRES	1520-1531	225-227

JETONS

JETONS	1532-1553	228-230
INDEX DES ATELIERS MONÉTAIRES.....		231-232

